

| | | |
|--|--|---------------------------------|
| Mairie de PASSENANS | Compte rendu du conseil municipal | Mercredi 24 janvier 2018 |
| Présents : Mme Marie Claude TRÉSY, Mme Florence COMPAGNON, Mme Isabelle CUVILLIER, Mme Claudine GROSSKOPF, M. Jean ANDRÉ, M. Daniel CHEBANCE, M. Jérôme FACCHINETTI, M. Yves FAIVRE, M. Denis LABRE, M. Michel SCHMIT, M. Michel TROSSAT. | | |
| Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE. | | |

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le mercredi vingt quatre janvier deux mille dix huit.
Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20h00.**

Ordre du jour :

- Sentier rue de la Liberté
- Accueil de loisirs
- Taux des taxes communales
- État des restes à réaliser
- ALCG
- Location appartement rue de l'Asile
- Questions diverses

1. Sentier rue de la Liberté

Suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur quant à l'aliénation de la voie communale, le Conseil Municipal décide de classer la voie dans le domaine privé de la commune.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération adoptée

2. Accueil de loisirs

La commune de Saint Lothain nous a sollicité relativement à l'accueil de loisirs sans hébergement, pour financer une partie du déficit. En effet, plusieurs familles de Passenans utilisent cet accueil lors des vacances scolaires.

En outre, il est à noter que la Communauté de Communes Bresse Revermont, gère et finance cette activité, avec des accueils de loisirs à Domblans et Sellières notamment.

Après discussion, le Conseil Municipal demande un complément d'information avant de se prononcer.

3. Taux des taxes communales

| | 2017 | 2018 |
|------------------------------|-------|-------|
| Taxe d'Habitation | 9.15 | 9.15 |
| Taxe sur le Foncier Bâti | 15.42 | 15.42 |
| Taxe sur le Foncier Non Bâti | 30.38 | 30.38 |

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération adoptée

4. État des restes à réaliser

Validation de l'état des restes à réaliser afin de pouvoir honorer les factures d'investissement avant l'établissement et le vote du budget.

Pour un montant de 58 347,68 € en dépenses.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Délibération adoptée

5. ALCG

L'ALCG propose un passage pour le ramassage des encombrants le **27 juin 2018**.
Cette opération est financièrement à la charge de la commune.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée

6. Location appartement rue de l'Asile

L'appartement du deuxième étage ouest est loué à compter du 18 janvier 2018.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée

7. Questions diverses

7.1 Remplacement des luminaires Éclairage public

Mise à niveau du réseau pour la technologie LED :

Suite à notre demande, le SIDEC propose une participation financière.

Le Conseil municipal approuve le programme d'éclairage pour un montant de 7 254.91 € TTC

Sollicite l'obtention d'une participation du SIDEC de 25 % soit 1 813.73 €

Prend acte que la part de la Commune est estimée à 5 441,18 €

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée

Renouvellement du matériel vétuste 2^{ème} tranche :

Une participation financière est proposée par le SIDEC.

Le Conseil Municipal approuve le programme présenté et son montant estimatif de 17 445,81 € TTC

Sollicite l'obtention d'une participation du SIDEC de 50 % du montant aidé de l'opération (plafonné à 15 000 €) soit 7 500 €.

Prend acte que la part de la collectivité est estimée à 9 945,81 €.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée

7.2 Frais scolaires école de Saint Lothain

Concernant les enfants de Passenans, il y a 5 élèves en maternelle et 13 en primaire pour un coût de 9 258.66 €

7.3 Déneigement

L'entreprise Saussard de Saint Germain est chargée du déneigement.

7.4 PLU :

Après deux mois d'instruction, nous venons de recevoir la décision favorable de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

7.5 Cours d'eau

Lors d'une réunion à Passenans, la chambre d'agriculture a donné, aux représentants des communes concernées et aux présidents d'associations foncières, des précisions concernant les contraintes de la nouvelle réglementation relative aux cours d'eau.

Prochain conseil Municipal le mercredi 21 février à 20h :

Les comptes-rendus et informations sont disponibles sur le site de la mairie : <http://passenansmairie.jimdo.com/>

La vie de Passenans : page Facebook vivre à passenans

Pour recevoir les comptes-rendus et les informations, envoyer un courrier électronique : mairie.passenans@sfr.fr
